



FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS

FLASH INFO

Montreuil, le 05 décembre 2017

## AUDITION SAVARY 04 DÉCEMBRE 2017

**La Fédération CGT des Cheminots a exposé sa vision de la sûreté dans le cadre d'un atelier des Assises de la Mobilité organisé le 04/12/2017 et présidé par Gilles SAVARY, ex-rapporteur de la loi portant réforme du Ferroviaire et artisan de la loi du 22 mars 2016 portant sur la sécurité et la lutte contre la fraude dans les transports, mieux connue comme « loi Savary ».**

Lors de cette audition, la CGT a eu l'occasion de souligner l'impasse que suppose le système de financement actuel de la SUGE, à savoir la contractualisation.

Les différents EPIC du GPF soumis aux exigences de productivité à outrance réduisent leurs commandes sûreté, au profit notamment de services de sécurité privée. Gares et Connexions, en pointe en la matière, a réduit de manière significative sa « commande ». La présence SUGE n'est plus assurée de manière satisfaisante dans les grandes Gares (Paris Gare de Lyon, Marseille) et les agents de sécurité fleurissent notamment dans les dispositifs d'accueil-embarquement (portiques).

De nouvelles dispositions législatives sont venues renforcer les prérogatives des agents SUGE, et notamment la loi du 22 mars 2016 portant sur la sécurité et la lutte contre la fraude dans les transports (fouille des bagages, palpations de sécurité et contrôles en civil), **mais personne ne veut payer !**

Pour autant, les agents de sécurité n'ont pas les mêmes pouvoirs et attributions, et surtout, ils n'ont pas le même niveau de formation et de professionnalisme que l'agent SUGE.

La « régionalisation de la SUGE » avec la contractualisation de prestations sûreté avec certaines régions comme PACA, Hauts de France ou AURA (Auvergne-Rhône-Alpes) menacent le caractère national du service, car les régions sont tentées de se doter d'une compétence de « police » qu'elles n'ont pas, et d'y mettre un contenu à la carte !

G. SAVARY, grand fossoyeur du Ferroviaire, annonce chichement avoir demandé à la ministre de sortir la sûreté des appels d'offres des conventions TER, non pas pour la préserver, mais seulement dans l'optique de ne pas compliquer la « transférabilité » vers la concurrence...

Pour la CGT, il est urgent de revoir le mode de financement de la SUGE, car la sûreté n'est pas une « marchandise ».

**Les effectifs doivent être positionnés là où le besoin est identifié et pas là où la prestation est payée !**

Si les échanges ont pu démontrer une certaine compréhension du sujet, la piste esquissée par G. SAVARY est pour le moins déconcertante : transférer la SUGE à SNCF RESEAU, en vidant d'un coup l'EPIC SNCF d'un tiers de ses effectifs !

**Pour la Fédération CGT des Cheminots, une évolution du financement du service est nécessaire et urgente pour sortir des aléas de la contractualisation, du dumping social et de la sûreté LOW COST.**

